

Bulletin Spirite DE LIÈGE

ORGANE MENSUEL DE LA

Fédération Spirite de la Région de Liège

Rédaction et Administration : 17, quai Sur-Meuse, Liège.

ABONNEMENT :

Belgique, par an, fr. 1.00

Etranger, par an, fr. 2.00

SOMMAIRE :

1. Assemblée générale ;
 2. Conseil fédéral ;
 3. Projet de formation d'une Section de membres auxiliaires au sein des groupes ;
 4. Origine des Religions ;
 5. Athéisme & Spiritisme ;
 6. Nouvelles.
-

L'Administration du Bulletin rend compte de tout ouvrage qui lui sera envoyé.

- 1907 -

LIÈGE, IMPRIMERIE V. CARPENTIER,
RUE VIVIHOUE, 19.

FÉDÉRATION SPIRITE BELGE

Comité national

Président : MM. le chevalier *Le Clément de Saint-Marcq*, à Anvers ; Vice-Président, *J. Fraikin*, à Liège ; Secrétaire-général : *J. Van Geebergen*, à Roux ; Secrétaire-adjoint : *L. Moret*, Wasmes ; Trésorier, *O. Houart*, Lize-Seraing ; Assesseurs : *G. Arsouze*, Liège ; *Beys*, Uccle-Stalle ; *Pierrard*, à Laeken ; *Quinet*, Jumet.

Suppléants pour Liège : *Barhon*, *Deveux*, *Cabolet*.

Pour Charleroi : *L. Arotin*, *Vermerche*.

FÉDÉRATION SPIRITE DE LA RÉGION DE LIÈGE

Comité

Local : 12, rue Royale, à Liège ; Secrétariat, 17, quai Sur-Meuse, Liège.

Président : MM. *J. Fraikin* ; Vice-Président, *Barhon* ; Secrétaire, *G. Arsouze* ; Secrétaire-adjoint, *F. Laloux* ; Trésorier-Propagande, *D. Wathieu* ; Trésorier-Enterrements, *L. Faiqnaux* ; Commissaires : *J. Closset*, *L. Wathelet*, *O. Houart*.

Conseil fédéral

composé des délégués élus par chaque groupement adhérent à la F.S.L.

GROUPES FÉDÉRÉS

Société l'Union Spiritualiste de Liège, fondée en 1878. Dirigée par un Comité ; local : Brasserie de l'Aigle, rue Royale, 12, Liège. — Séances d'études les dimanches à 4 heures. Bibliothèque de 300 volumes, ouverte avant et après les séances d'études. Vente de livres spirites, prêts de livres à toute personne qui en fait la demande par écrit.

Société l'Union Spirite de Liège, fondée en 1883, dirigée par un Comité ; local Café de l'Horloge, rue St-Hubert, à Liège. — Séances d'études les dimanches à 4 heures et le mercredi à 8 heures du soir. Bibliothèque, vente de livres spirites.

Cercle Liégeois d'Etudes Spirites, fondé en 1890, dirigé par un Comité ; local : Café Leclercq, rue Chapelle-des-Clercs, 1, à Liège. Séance d'études le dimanche à 4 heures. Bibliothèque.

Cercle central Spirite, de Liège, fondée en 1907, dirigé par un Comité ; local : Café du Centre, place Cockerill, à Liège. Bibliothèque, séances d'études, le dimanche à 4 heures.

Bulletin Spirite

DE LIÈGE

ORGANE MENSUEL DE LA

Fédération Spirite de la Région de Liège

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 17. QUAI SUR-MEUSE, LIÈGE

ABONNEMENT :

BELGIQUE
par an, fr. 1.00.



ETRANGER
par an, fr. 2.00.

SOMMAIRE :

1. Assemblée générale ; 2. Conseil fédéral ; 3. Projet de formation d'une Section de membres auxiliaires au sein des groupes ; 4. Origine des Religions ; 5. Athéisme & Spiritisme ; 6. Nouvelles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Comité et le Conseil fédéral ont l'honneur d'informer les membres de la *Fédération Spirite de la Région de Liège* que l'Assemblée générale **obligatoire** aura lieu le Dimanche 13 Octobre, à 3 heures, au local, 12, rue Royale, Liège.

Le Secrétaire fédéral,

G. ARSOUZE.

Le Président,

J. FRAIKIN.

N. B. — Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 31 Mars, les séances d'études sont suspendues pour les jours d'assemblée générale dans tous les groupes affiliés à la *Fédération Spirite de Liège*.

CONSEIL FÉDÉRAL

Le 8 septembre a eu lieu la réunion des délégués des groupes affiliés à la *Fédération*.

Etaient présents : les délégués de l'*Union Spiritualiste*, de Liège; de l'*Union Spirite*, de Liège; du *Cercle Liégeois d'Etudes Spirites*; du *Cercle l'Espérance*, de Poulseur; de l'*Union Spi-*

rite, de Seraing ; de la *Renaissance Fraternelle*, de Verviers ; de *La Vérité pour Tous*, d'Oupeye ; des Groupes de Vivegnis, Fléron, Saint-Gilles, St-Nicolas ; l'*Union Fraternelle*, de Lize-Seraing. Les délégués du Cercle central de Liège s'étaient fait excuser.

M. J. Fraikin, président, entouré des membres du Comité, ouvre la séance à 3 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté sans observation.

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués des nouveaux groupes qui représentent 100 nouveaux adhérents aux deux Fédérations. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Un différend étant survenu entre deux groupes affiliés à la *Fédération Liégeoise*, le Conseil, après avoir entendu la lecture des lettres échangées entre les deux présidents, décide de faire régler ce différend par une Commission d'arbitrage composée d'un président nommé par le Conseil fédéral et quatre membres choisis par les deux parties.

M. O. Houart est désigné comme président de cette Commission. Le Secrétaire est chargé d'en informer les Présidents des deux groupes.

Le Comité décide qu'à l'avenir tous les différends entre groupes ou entre les membres seront soumis à une Commission d'arbitrage.

M. Frissen, président et délégué du *Cercle Liégeois d'Etudes Spirites*, développe la proposition qu'il a faite au Comité, d'affilier les enfants à la *Fédération*, en créant dans chaque société ou groupement des membres auxiliaires payant 0,15 c. par mois de cotisation.

Après un échange de vue entre plusieurs délégués, il est décidé d'attendre les résultats que donnera l'essai tenté par le C. L. des F. S., tout en laissant aux sociétés et groupes la faculté de mettre cette proposition à l'essai et tout en se conformant au règlement de la section des enfants établi par l'Assemblée générale du 14 octobre 1906.

Sur la demande de plusieurs délégués, M. Frissen est chargé de faire sur sa proposition un rapport détaillé qui sera inséré au *Bulletin*.

Le Conseil aborde l'organisation des cours de spiritisme aux enfants, conformément au vœu du Congrès d'Anvers.

Il est décidé que chaque groupement aura à examiner s'il est possible de créer un cours dans leur localité. Pour les Sociétés et Groupes de Liège et des communes environnantes, l'on essaiera de réunir les enfants dans un local unique, afin de centraliser les cours. Le Comité est chargé de cette organisation.

Le Secrétaire propose la formation de nouveaux groupes là où il n'y en a pas encore et où il se trouve des spirites et même dans les endroits où il n'y en pas de spirites. Le Conseil appuie cette proposition et fait appel au zèle et au dévouement des chefs de groupes et des médiums pour contribuer à la réussite de ce projet. Les délégués qui connaissent des groupements qui ne sont pas affiliés doivent faire tous leurs efforts pour amener ces groupes à adhérer aux F. S. L. et F. S. B.

Conformément aux vœux du Congrès d'Anvers, dans chaque localité où il existe un groupe, lors d'un décès quelconque on enverra à la famille la brochure « Consolations ». Les délégués seraient chargés de ce travail. Pour Liège, le Secrétaire annonce que notre frère E. Ponsart, du groupe Jean Dumoulin, a accepté de s'occuper de cet envoi. Le Conseil lui adresse ses remerciements.

Le Comité, sur la demande de la Commission de récolement des faits, insiste auprès des délégués pour que chaque groupe se conforme aux instructions précédemment envoyées et notamment de satisfaire aux vœux du Congrès d'Anvers de 1907 disant que toutes les communications reçues sont transcrites sur des registres portant la signature du médium et des assistants, et que les moralisateurs tâchent d'obtenir le plus de renseignements possibles de l'esprit qui se communique, que les délégués adressent sans retard les renseignements recueillis à la Commission qui fera les recherches nécessaires.

Sur la proposition du Président, le conseil déside que, pour prévenir les abus, les groupes ou sociétés affiliés à la F. L. qui auraient l'intention de demander à la F. B. un subside ou des livres pour leur bibliothèque devront adresser leurs demandes au Comité de la F. L. qui les fera parvenir à la Commission spéciale.

Le Conseil émet le vœu que la Commission de la F. S. B. prenne en considération la décision du Conseil fédéral et qu'il

ne soit rien accordé aux groupes ou sociétés qui ne soit conforme à cette décision.

Il est décidé que l'assemblée générale de la Fédération aura lieu le 13 octobre, à 3 heures, au local. Le Comité est chargé de dresser l'ordre du jour qui sera envoyé à tous les membres. M. O. Houart, président de l'Union Spirite de Seraing et trésorier de la F. S. B., est élu membre du Comité de la Fédération Liégeoise en remplacement du frère O. Chartier, délégué de Poulseur, qui, vu l'éloignement, est empêché d'assister aux réunions du Comité.

M. Fernand Laloux, de l'Union Spiritualiste de Liège, est nommé secrétaire-adjoint en remplacement de M. J. Snoeck.

Le Secrétaire remet aux délégués les cartes de la F. S. B. ainsi que le compte-rendu du Congrès d'Anvers.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire fédéral,
G. Arsouze.

Projet de formation d'un section de membres auxiliaires au sein des groupes

Ce projet, à l'ordre du jour du Conseil fédéral de dimanche 7 septembre, fut accueilli favorablement en principe, quoique quelques membres éprouvassent des inquiétudes concernant les effets désastreux pour les finances, que pourrait produire son fonctionnement, si ce projet était adopté tel qu'on le présentait.

Comme toute innovation n'est pas toujours l'idéal, il faut l'examiner et faire des retouches.

Disons d'abord que l'on pourrait appliquer à cette catégorie de membres, le tarif de cotisation des membres de l'Enterrement des enfants ; les auxiliaires n'étant en somme — du moins à peu près — que les enfants, petits et grands, des membres effectifs ; d'autre part, pour dissiper toute inquiétude et pour donner à ces délégués leurs apaisements, ou pourrait porter de 10 centimes à 15 centimes les mensualités.

Ce serait encore là, une cotisation entièrement minime et d'autant plus admissible, que non seulement le projet est facultatif pour les groupes, mais laisse encore toute latitude aux membres, quand même leur groupe aurait, par principe, adhéré au projet.

On m'objectera peut-être que pour certains membres la situation précaire ne leur permet pas de solder ce taux !

Dans ce cas il y a d'abord la faculté de s'abstenir, ce qui n'empêchera pas d'autres d'y adhérer ; en second lieu, il ne faut pas perdre de vue que ce léger sacrifice constitue pour eux une précieuse assurance :

Supposons un instant qu'une catastrophe se produise dans une famille étant dans une situation précaire ? les frais d'un enterrement serait bien plus grands que le léger sacrifice de 15 centimes par mois à payer à la Fédération.

Voilà pour les pessimistes ; voyons maintenant si, dans ces nouvelles combinaisons, il y a encore matière à contradiction.

D'après les chiffres officiels de l'état-civil, sur 1042 habitants il y a 17 décès par an, y compris les enfants morts-nés et en dessous de 7 ans ; déduction faite de ces derniers (puisqu'avant l'âge de 7 ans on ne peut être membre auxiliaire) soit 12 %, reste donc 15 décès. Tablons donc sur ces chiffres.

Cotisation annuelle : soit $15 \times 12 =$ fr. 1,80.

Cotisation au profit de la fédération, fr. 0,25.

15 enterrements à 10 centimes = fr. 1,50.

Total fr. 1,75, soit un boni de 5 cent. par an et par membre.

Il est bien entendu que, si le projet est adopté, la répartition actuellement de 20 centimes tombera à 10 centimes, le chiffre de membres nécessaire à cette fin, étant atteint d'emblée.

Je reste donc ardent partisan de mon projet puisqu'il est réalisable et surtout qu'il constituerait un puissant facteur pour la propagande, l'extension des groupes et pour le cours de catéchisme à donner aux enfants.

Les piocheurs spirites qui ont à cœur le développement de ce qui précède, voudront bien se joindre à moi et me faire les observations qu'ils jugeront à propos ; je les accepterai avec reconnaissance.

J'ose espérer que le Comité daignera porter la question à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, afin de pouvoir prendre une décision définitive.

H. FRISSEN.

DE L'ORIGINE DES RELIGIONS

L'homme primitif vivait au milieu des forêts sauvages courant alors le globe, qui était loin de ressembler à ce qu'il est de nos jours ; car certains continents, tels que l'Europe, commençaient seulement à surgir des eaux, et étaient couverts pour la plupart d'épaisses forêts, où vivaient des espèces d'animaux disparus aujourd'hui de nos contrées, forcées qu'elles ont été, d'émigrer en masse vers le sud, à cause du refroidissement de la terre. Ainsi pour n'en citer que quelques-unes : le lion, le tigre, l'éléphant, toutes espèces vivant maintenant entre les tropiques, se rencontraient dans les contrées faisant partie de la zone tempérée actuelle. Où se trouvent actuellement la Hollande, et une partie de l'Allemagne, c'était la mer, l'océan aux tempêtes soudaines et aux vagues tumultueuses, là, où se dresse maintenant une puissante civilisation dans tout ce qu'elle a de raffiné, se promenaient librement les poissons de toutes tailles et de tous genres.

Cet homme primitif, ne vivant que du produit de sa chasse, dévorant la chair palpitante des animaux qu'il avait rencontrés sur son passage, ignorant et inculte comme la nature, tressaillait parfois, et fuyait, effrayé, devant un bruit terrible, une voix grandiose, précédée d'une lueur éclatante éclairant brusquement l'épaisseur de la nuit. Ce bruit qu'il ne comprenait pas, l'emplissait d'épouvante et jetait l'émoi et la terreur dans son cerveau épais, barbare et brutal, ne sachant pas ce qu'étaient ces ouvrages, dont les tempêtes d'aujourd'hui, les Tornados les plus violents et les trombes les plus dévastatrices ne nous donnent qu'une faible idée, toutes grandioses qu'elles sont. Il ressemblait à la bête féroce, avec laquelle il était en contact journallement, et tout comme elle, devenait faible et gémissant devant cette voix de la nature, la plus sublime de toutes ; seulement étant composé des éléments batards, devant produire un jour les hommes civilisés, il avait une vague conscience que cette force devait émaner d'un agent redoutable, auprès duquel, lui, un colosse cependant, se sentait tout petit : cette idée s'ancrea peu à peu dans sa cervelle obtuse et triompha de toutes les autres ; seulement, l'homme ne comprit réellement l'idée d'un Dieu, que le jour où il trouva le feu.

Le feu, cet agent à l'apparence immatérielle et cependant presque toujours produit par la matière (sauf dans les cas d'électricité), est la condition forcée et obligatoire de la vitalité des mondes, qui les fait graviter autour de leurs soleils respectifs, et préside à la course des comètes chevelues et emplissant ainsi l'univers de cette divine harmonie, de ce charme incomparable qui jette le sage dans l'éblouissement et la félicité, et que, malheureusement, les hommes ne comprennent pas assez, enlisés qu'ils sont dans les luttes journalières qui se livrent dans cette fourmière qui s'appellent la Terre, globe où nous vivons, et qui, lui aussi, est redevable de sa vie, au feu immense, brillant dans le soleil.

Parmi les peuples de l'antiquité possédant déjà une certaine civilisation qui brille comme un phare dans la brume opaque du passé, il faut citer les Hellènes (dont les monuments et les belles lettres stupéfient parfois nos savants) et dont les connaissances artistiques étaient assez développées, du moins en ce qui concerne Athènes, qui s'est distinguée par les lois du sage Solon, et qui fut un moment la capitale du monde, la ville lumière.

Les Grecs avaient comme religion ce que l'on appelle la mythologie et possédaient des myriades de dieux, de demi-dieux, de génies domestiques, etc., possédant presque tous leurs temples, où des hommes en robes présidaient aux cérémonies, comme d'ailleurs de nos jours, où la mythologie a changé de nom, un peu de costume, mais pas du tout du nombre de dieux.

Les Grecs adoraient aussi les éléments et attribuaient la découverte du feu à un certain Prométhée qui, plus malin, plus roublard que les autres hommes, avait trouvé le moyen de dérober le feu céleste pour en faire cadeau aux hommes ; les dieux pour le punir, l'attachèrent sur un rocher, où un aigle lui dévorait constamment le foie et qui fut délivré par des déesses.

Cette allégorie du feu est assez belle, mais n'explique rien du tout, et nous sommes forcé d'en revenir à une explication plus simple et plus claire. Cette explication, qui est l'opinion de tous les savants, la voici dans sa simplicité : « Un naturel de cette époque ayant frotté deux morceaux de bois ensemble, vit quelque chose de brillant s'en échapper et mettre le feu à un tas d'herbes sèches, placées par hasard à côté, ou bien,

ayant exposé accidentellement un morceau de cristal de roche aux rayons solaires, aura mis le feu autour de lui, et, épouvanté par ce fait naturel, se sera jeté à plat ventre de peur ; donc la première religion, ou croyance si vous voulez, fut vraisemblablement celle du feu, ainsi qu'en témoigne les débris des peuples disparus, que l'on retrouve sous le sable du désert ou dans les gigantesques lianes des forêts vierges.

Transportons-nous en Egypte et voyons par l'œil de l'imagination ce qui s'y passait dans ces époques reculées. A l'heure où le soleil se levait, les prêtres de cette époque lointaine, attendaient son apparition, debouts au haut de leurs temples, ou bien montés sur ces hautes pyramides qui déroutent l'imagination humaine, accoutumée à contempler les anciens d'un air de mépris, et de se trouver brusquement devant une haute civilisation. Là, ils officiaient solennellement aux premiers feux de l'aurore.

L'Assyrie et presque toute l'Asie-Mineure avaient fait de ce feu un dieu retoutable que l'on apaisait en lui offrant des sacrifices humains. Voici comment l'on célébrait ces cérémonies qui semblent par leur horreur sorties du cerveau enfiévré du Dante, et qui devaient être épouvantables : Une gigantesque statue d'airain, représentant le dieu du feu : Baal ou Moloch, suivant les contrées, était chauffée à blanc, et l'on y jetait des hommes jeunes, dans l'adolescence, et des jeunes filles ; pour étouffer les cris de ces misérables, condamnés ainsi à un supplice effroyable par l'aveuglement humain, une musique désordonnée, jointe aux hurlements diaboliques de l'assemblée, en faisait une scène digne des enfers. Tous ces sacrifices étaient d'ailleurs faits en grande pompe, permis et même ordonnés par les pouvoirs régnants.

Quelle différence entre l'Asie et l'Egypte ! Là, un dieu de sang, et ici un Dieu de douceur, ne faisant usage de sa force, que pour faire mûrir les moissons dorées se balançant aux vents et à réjouir les hommes et les animaux.

Cette idée du feu était d'ailleurs celle des Indiens de la race Incas, habitant l'Amérique méridionale, et qui furent massacrés par les « Conquistadores ».

Cortez et Pizares, lancèrent sur eux leurs hordes sauvages amenées d'Espagne, dans le but de s'emparer de leur or.

Chez ces Indiens, le Dieu c'était le feu et rien que le feu, pris par eux comme symbole de ce qui purifie tout ; les ruines des palais gigantesques et des temples colossals dans les forêts en partie inconnues de cet admirable pays, en témoignent assez ; là aussi, le prêtre montait sur la terrasse du temple, suivi d'une foule de fidèles, silencieux et attentifs au lever de l'Astre royal qui était annoncé aux populations par sons de trompe.

Dans tous les pays, sous tous les cieux, du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest, sous les palmiers des tropiques comme dans les brouillards des pays froids, le Dieu adoré et reconnu pour chef suprême était le feu, symbole du renouveau et dont l'étincelle sacrée ranimait le courage des hommes et faisait rire les petits enfants, à qui la vie semblait plus belle et plus douce, vue à sa lueur et à son pétilllement joyeux.

(A suivre.)

F. LALOUX.

ATHÉISME & SPIRITISME

Très peu de spirites sont athées ; mais il y en a, et la preuve, c'est qu'un « journal français » insérait au mois de juillet dernier, un article sur la question « Peut-on être spirite et athée » et où l'on y répondait affirmativement.

Mais comme généralement on ne peut guère concevoir qu'un spirite puisse être en même temps un athée, je mesuis proposé de traiter très brièvement le sujet qui donne lieu à contradiction. Un athée ne peut être qu'un indifférent en face de la doctrine de l'existence de Dieu. Pour lui, Dieu n'a pas sa raison d'être. Ce n'est qu'une hypothèse sans nécessité et sans utilité. On ne doit pas croire, et c'est le non-croyant, l'athée seul, qui puisse se réclamer d'être sage. Il envisage les questions philosophiques sociales avec sa propre raison et en s'en tenant à sa propre existence. Voilà l'athée.

Mais l'athée qui admet l'existence de l'âme et son immortalité dans un univers conduit par des forces aveugles — car l'admettre autrement serait affirmer le principe de l'existence de Dieu — est, me semble-t-il, une amère dérision. N'est-ce pas priver l'enfant de tout ce qu'il y a de plus beau et de plus noble : le père, Dieu ; la mère, l'harmonie de l'Univers ?

Cette conception, qui me paraît la plus triste et la plus malsaine de toutes les théories sorties de l'imagination humaine, ne peut supporter quelque logique. D'abord on s'aperçoit que l'athée part d'un faux point de vue. Il pourrait se demander si ce n'est pas le devoir de l'homme de combattre l'erreur et de chercher et propager la vérité. Et partant de là, on ne peut systématiquement, sans connaissance de cause, écarter une question, quelle qu'elle soit, du domaine des investigations et des recherches laborieuses de l'homme.

L'expérience de tous les jours ne prouve-t-elle pas qu'une chose, que l'on croyait tout d'abord indifférente, acquiert parfois une importance considérable.

De quel droit l'athée repousse-t-il l'idée de Dieu, alors qu'il ne connaît pas, et, chose étrange, qu'il refuse toute recherche, toute observation qui permettrait de découvrir Dieu ou plutôt l'idée de Dieu ?

S'il voulait quelque peu pénétrer au-delà de son horizon borné, dans lequel il se plaît à piétiner sur place, ne conclurait-il pas bientôt qu'on est sottement orgueilleux de nier la Divinité, la Force créatrice et directrice qui gouverne les atomes et les mondes gigantesques qui évoluent dans l'espace éternel et infini.

De quel droit l'homme, doué de raison — chose belle et bonne quand on sait s'en servir — mais doué aussi de passions et de préjugés, veut-il venir se poser en juge devant l'Infini, et nier ce qui est infiniment au-dessus de lui. Soyons humbles devant la marche triomphale du progrès, car le progrès apporte chaque jour un démenti aux assertions que certains esprits plutôt raisonneurs que raisonnables se plaisent à affirmer, malgré tout, comme vérités.

Abandonnez cette méthode qui consiste à mettre l'homme au-dessus de toute chose. Cherchons, toujours avec humilité la vérité, malgré les obstacles et les apparences trompeuses sous lesquelles parfois elle voit le jour.

La philosophie spirite, si belle et si pure, qui enseigne positivement à l'homme l'immortalité de l'âme, perd cette beauté, cette élévation, quand vous admettez, pour les habitants de l'au-delà, une demeure régie par le hasard aveugle et insen-

sible. Vous n'avez plus le droit de penser au repos ni à la paix, et tout ce que la logique peut vous donner par ce système, c'est l'incertitude et le désespoir.

Dans quel état, nous trouverons-nous et retrouverons-nous les nôtres ? Quelles luttes incessantes n'aurons-nous pas à livrer et à soutenir dans les temps éternels, car les pires catastrophes sont autant possibles que les événements heureux ?

Tandis qu'avec l'idée d'une force intelligente, toute puissante, tout se lie et s'enchaîne, rien n'est hasard, parce que tout est déterminé par les lois, que le grand législateur a créées.

C'est donc la justice de Dieu que nous attendons, nous spirites déistes, et nous sommes certains et convaincus que celle-là nous l'aimons de tout notre cœur, tandis que votre justice, vous, athées spirites, nous la redoutons parce que le hasard qui régit alors l'univers ne saurait faire la justice.

Dieu, telle est la base de toute philosophie rationnelle, et celle qui ne proclame pas l'existence de Dieu, ne pourra jamais donner la sagesse à l'humanité.

Pour travailler à son avancement moral, l'homme a besoin d'une paix intime qui puisse lui faire aimer la vie et regarder l'avenir, qui hante sa pensée.

L'athéisme ne peut rien lui fournir et voilà pourquoi, je dis que l'athéisme ne pourra jamais se concilier avec la doctrine de l'existence des esprits.

Gilles CABOLET

NOUVELLES CONFÉRENCES

Nous recevons de la Société française d'Etudes des Phénomènes psychiques de Paris, une invitation pour la conférence que doit donner le 6 octobre, à la Salle des Agriculteurs de France, M. le chevalier Le Clément de Saint-Marcq, président de la Fédération Spirite Belge.

Il traitera de la *Position scientifique de la Question Spirite*.

Tous nos vœux accompagneront notre vaillant Président et nous sommes persuadés que cette journée marquera une fois de plus l'union entre les spirites français et les spirites belges.

*
**

La Vie d'Outre-Tombe annonce pour le 6 octobre, une conférence avec projections lumineuses, à Jumet, par M. J. Fraikin, président de la F. L. ; c'est la première de la série des conférences que se propose de donner cet hiver la F. S. B.

*
**

Un nouvel organe spirite belge

On nous annonce la prochaine apparition d'un nouvel organe spirite qui sera le porte-parole de nos frères de Mons. Nous sommes heureux d'apprendre que ce nouveau confrère sera dirigé par deux infatigables spirites qui sont MM. le docteur Dussart et Moret, respectivement président d'honneur et président effectif de la Fédération spirite de Mons. Nous leur adressons nos encouragements les plus sincères.

*
**

RÉINCARNATION

Nous lisons dans un journal de Paris du 18 septembre 1907 :

La population anglaise de Rangoon est en émoi à cause des révélations d'un enfant.

LONDRES, 17 septembre. (Par fil spécial.) — La presse d'outre-mer relate un soi-disant fait de réincarnation qui se serait produit près de Rangoon.

Près de cette ville mourrait, en 1903, le major Welsh. Ces derniers temps, un enfant de trois ans étonnait ses parents en leur annonçant gravement qu'il était le major en question, revenu à la vie, et le bambin leur décrivit avec force détails, l'habitation de l'officier défunt, alla même jusqu'à donner un compte rendu de ses occupations et le nombre de ses poneys. Plus fort, il relata comment Welsh avait péri, au cours d'une excursion sur le lac Meiktelea, avec deux autres personnes.

Les parents sont absolument bouleversés, leur fils n'ayant jamais rien su auparavant du major et de sa famille.

Ce cas bizarre, répété à grand fracas, préoccupe les milieux scientifiques anglais.

Cercle d'Etudes psychiques, local quai de Maestricht, Liège. Bibliothèque, séance le mercredi soir.

Cercle Spirite l'Espérance de Poulseur, fondé en 1878, dirigé par un Comité. Les séances d'études ont lieu dans le local du Cercle tous les dimanches à 9 heures du matin. Bibliothèque spirite (populaire) ouverte tous les dimanches avant et après les séances d'études. Cours de spiritisme pour les jeunes médiums tous les mercredis à 7 heures du soir pendant la saison d'hiver. Des médiums guérisseurs sont à la disposition des malades.

Cercle spirite *La Renaissance Fraternelle* de Verviers, dirigé par un Comité ; local rue de Dison, 8, Verviers. Séances d'études le dimanche à 6 heures et le mardi à 8 heures du soir. On reçoit les malades les lundis et jeudis de 5 à 7 heures du soir.

Union Spirite de Seraing, fondée en 1878 ; local chez M. Charles Soyeur, rue Hainchamps, 50, à Lize-Seraing. Plusieurs membres tiennent séances chez eux et reçoivent les malades.

Groupe Spirite de Grivegnée, local chez Mathieu Grandchamps, place Pétry. Les malades peuvent se présenter tous les jours après 6 h. du soir.

Groupe Spirite de Vivegnis, local chez M. A. Lixon et G. Lambinon, rue du Tombeau, Vivegnis. Séance d'études le dimanche soir, à 6 heures.

Groupe Spirite *La Vérité pour Tous*, à Oupeye. Séance publique le jeudi soir, à 5 heures, chez M. H. Donnay.

Séance le dimanche à 5 heures chez M. L. Vandemortele.

On reçoit les malades avant et après la séance.

Groupe Spirite *d'Avancement* : local chez M. Duck, rue du Pied du Thier-à-Liège, 5. Séance d'études le dimanche à 3 heures et mercredi à 8 heures. Réception des malades le mardi et le vendredi, à partir de 6 heures du soir et pour les cas urgents tous les jours.

Cercle Spirite *La Lumière*, Liège ; local rue Mamelouck, 6, séance d'étude le samedi soir à 8 heures.

Groupe Jules Dumoulin, local rue de Waremme, 20, séance d'études le dimanche à 4 heures, on reçoit les malades.

Groupe Spirite de Bay-Bonnet-Trooz, local chez M. Gardiet, séance d'études le dimanche à 2 heures précises. Les médiums guérisseurs se rendent à domicile.

Groupe Spirite de Beyne-Heusay, local chez Victor Broncart, séance d'études le samedi soir à 7 heures, on reçoit les malades.

Groupe Spirite Jean Dumoulin, local rue de l'Aumonier, 10, Liège, séance d'études le Dimanche à 4 heures et Jeudi à 8 heures, on reçoit les malades tous les jours à partir de 6 heures

Groupe Spirite St-Gilles-Liège : local chez M. Gilbert, rue du Travail-Liège.

Groupe Spirite de St-Nicolas-Liège, local chez J. Gilot, rue Petite-Montegnée. Séance d'études le dimanche à 4 heures. On reçoit les malades,

Groupe Spirite Os. Corin, local : Brasserie de l'Aigle, 12, rue Royale, à Liège. Séance d'études le mardi à 2 heures. On reçoit les malades avant et après la séance.

L'Union Fraternelle de Lize-Seraing, local chez Nizette, 46, rue Hainchamps. Séance d'études le dimanche à 2 heures et mercredi à 7 heures. On reçoit les malades tous les jours à toute heure.

Il existe encore un grand nombre de Groupes à Liège. Hertal, Bresoux, Angleur, Sclessin, Tilleur, Fléron, Seraing, Pepinster, etc.

Pour tous renseignements, s'adresser au Président ou au Secrétaire de la Fédération Spirite liégeoise.

Tous les Livres spirites sont en vente dans les principaux Groupes et au Secrétariat de la Fédération.

Dépôt de livres spirites chez M. Oscar Corin, rue de la Baume, 202, à Seraing.

Publications spirites belges

Le Messager, à Liège, revue bi-mensuelle, abonnement, 3 francs ; étranger, 5 francs.

La Vie d'Outre-Tombe, revue mensuelle, abonnem., 2.10 ; étranger, 3 fr.

Le Bulletin d'Anvers, revue mensuelle, abonnement, 1 fr.

AVIS AU PUBLIC

Des Directeurs de séances se tiennent à la disposition des personnes qui désireraient faire des expériences chez elles.

Cabinet public de lecture, ouvert le dimanche à 3 1/2 h., à l'Union Spitualiste, Brasserie de l'Aigle, 12, rue Royale, Liège.
